

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 25
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et le droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Avril 1883.

L'OPINION D'AUTRUI

ISOLEMENT DE LA FRANCE.

Nous lisons dans le *Messageur de Paris* :

Le *Times* vient de publier un article sous ce titre « The isolation of France ». Cet article constate le fait dont il n'est que trop facile de nous rendre compte, — à savoir que nous sommes complètement isolés. Le journal de la cité exprime son opinion à cet égard avec une grande précision de termes.

« La position de la France, dit-il, est celle de l'isolement et jamais isolement ne fut plus complet. Alors même qu'il n'y aurait aucun arrangement entre les autres grandes puissances du continent, il n'est pas douteux que la France serait seule. Les diplomates ne parlent d'elle qu'avec méfiance et ils ne cessent de la déprécier. Certes, Paris est encore ce qu'il était, la cité cosmopolite, — et l'heureux génie des Français, leurs arts, leur littérature exercent toujours autant d'attraction; mais leur gouvernement est regardé en beaucoup de lieux avec un sentiment de méfiance et d'antipathie qui malheureusement ne se calme pas et dont les rumeurs incessantes de double ou triple alliance ne sont que l'expression... »

Le *Times* indique l'une des causes de cette disposition hostile qui se manifeste à notre égard. « Pour dire la vérité, dit-il, une bonne part de cette défiance vient de ce que la France est une République. Les diplomates forment entre eux une sorte de ligue (*trades union*). Ils ont leurs préjugés et leurs traditions et ils ne peuvent se réconcilier avec l'idée de la présence d'une République parmi les grandes puissances du continent. Ils surveillent avec une secrète satisfaction les fautes de leurs voisins républicains et ils

sont toujours prêts, dès que l'occasion favorable se présente, à en dire du mal. »

Ces considérations ne manquent pas d'intérêt, comme on voit; mais quelle que soit l'influence de la diplomatie, il est clair que ses mauvaises dispositions à notre égard n'auraient qu'un médiocre effet sur l'opinion en général si d'autres circonstances ne l'aidaient dans son œuvre de dénigrement. Aussi le journal de la cité indique-t-il d'autres causes plus sérieuses pour expliquer les sentiments qui se manifestent d'une façon si sensible contre nous.

C'est à nous-mêmes, d'après le journal anglais, qu'il faut nous en prendre pour expliquer l'isolement où nous nous trouvons placés. Le journal de la cité fait son réquisitoire à ce propos avec une acuité qui indique que son appréciation n'est point exempte, au point de vue de notre politique coloniale, de préoccupations de l'autre côté du détroit. « Qu'a fait la France, dit-il, sous une succession de ministères éphémères dont aucun ne peut être pris au sérieux? Au dehors, elle s'est empêtrée dans une série d'escapades et d'aventures qui ne lui procurent aucun crédit réel. Tunis, Madagascar et le Tonkin rappellent des opérations provoquées par des influences de Bourse et qui n'ont pas été déterminées par une sage politique nationale. Nous savons par cœur les vieux prétextes qu'on a allégués. La France veut devenir une grande puissance coloniale. La France veut soutenir les droits qu'elle tient des traités. Son drapeau doit flotter dans des mers où il n'a jamais paru. Elle envoie des expéditions militaires pour porter le nom de la France dans de nouvelles régions. » Le *Times* rappelle, à ce propos, le discours prononcé naguère par M. Léon Say, à Lyon. « La réponse qu'on lui fait, dit-il, de tous les points de l'Europe, c'est que tous ces efforts pour relever le prestige de la France ne trompent personne. Cette agitation trahit la vanité blessée plutôt que l'excès de force. Cette énergie spasmodique au dehors atteste que la France a perdu son influence sur le continent. Cette politique

brouillonne qui détourne les hommes d'Etat de leur tâche au dedans ne peut aboutir qu'au désappointement et au regret. »

Il faut faire une large part dans ses appréciations aux vieilles défiances de l'Angleterre à notre égard et à l'irritation provoquée de l'autre côté du détroit par nos efforts pour étendre notre influence coloniale en compensation de ce que nous avons perdu sur le continent. Il y a pourtant lieu de tenir compte des avis d'où qu'ils viennent, fût-ce de la part de gens qui ont sur la conscience des actes d'une valeur morale aussi contestable que la guerre de l'Afghanistan, que la guerre des Zoulous, que l'accaparement subreptice de Chypre, que le bombardement d'Alexandrie, et que leur duplicité à notre égard en Egypte.

Les motifs dont notre politique s'inspire à Tunis, au Tonkin, à Madagascar, pourraient se justifier plus aisément, croyons-nous, que ceux dont le gouvernement anglais s'est inspiré dans la plupart de ses entreprises. Aussi bien nos voisins savent à quoi s'en tenir à cet égard; — mais il ne s'ensuit pas que nous devions bien nettement considérer si nos entreprises au dehors sont bien combinées et si nous avons le moyen de les conduire à un résultat avantageux sans nous exposer à ces déceptions dont on nous menace si généreusement de l'autre côté du détroit.

Le *Times* a malheureusement beau jeu dans ses appréciations lorsqu'il envisage notre situation intérieure. « Dans les années de tranquillité et de prospérité qui suivirent la fondation de la République conservatrice, dit-il, la bourgeoisie s'était accoutumée aux institutions républicaines. Elle s'était habituée à la perte de la splendeur malsaine de l'empire et à l'absence d'une cour lorsqu'elle avait vu la foule des étrangers accourir à Paris comme autrefois, l'ordre maintenu et la nation libre de gagner de l'argent et de faire ses affaires. »

« Mais cette confiance a subi de rudes échecs. Une sorte de tremblement se manifeste dans la nation. On est préoccupé par la pensée de ce qui va arriver. Le pays dé-

sire le repos, comme l'attestent les délibérations récentes des conseils généraux; mais le repos ne vient pas. Le spectacle de ministères qui passent comme des nuages à l'horizon, l'obsession de questions dangereuses qu'on ne cesse de soulever, les vexations infligées à certaines classes, ont produit un sentiment de malaise qui ne manque pas de se manifester au dehors. »

Cette appréciation du *Times* est exacte et, comme il le dit, la France a beaucoup plus à craindre de sa situation intérieure que des alliances qui se forment au dehors; ce qui signifie que nous avons à faire de bonne politique au dedans pour être respectés au dehors. Nos politiciens, — car nous n'avons pas à proprement dire d'hommes d'Etat, — ont singulièrement compromis notre situation matérielle et morale; mais l'opinion qui se manifeste à leur égard, soit en France, soit au dehors, est assez précise pour qu'ils en tiennent compte sérieusement.

VAN DEN BERG.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 21 avril.

M. Fauré développe son interpellation sur les troubles du lycée Louis-le-Grand, interpellation ajournée à un mois avant les vacances. Il expose les faits déjà connus.

Il conclut en dénonçant l'esprit d'insubordination que la République a propagé dans les lycées, collèges ou universités.

M. Jules Ferry répond avec une affectation de dédain que la question posée par M. Fauré ne mérite pas d'occuper l'attention de la Chambre.

Il fait l'éloge de M. Gidel.

M. Paul de Cassagnac interrompt. — Ces éloges sont sa condamnation.

Il est rappelé à l'ordre.

Un instant plus tard il est de nouveau rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal pour avoir déclaré que le ministre prenait des postures insolentes vis-à-vis de la minorité.

M. Jules Ferry continue en disant qu'on a

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX.

— Je vous prie de pardonner à ma fille, mademoiselle, dit-il, si elle se permet de venir si matin vers vous. Nous n'avons pu la retenir... ni lui faire comprendre qu'il était plus convenable d'attendre une heure un peu plus avancée. Elle est un peu volontaire... souffrante... et j'ai pris le parti de la suivre, pour l'excuser.

— Elle est toute pardonnée, monsieur, répondit Léonide, d'autant mieux que je la croyais malade des suites de l'émotion d'hier, et que cette façon de me rassurer est bien la meilleure que je sache.

Et, se penchant, elle mit de nouveau sur le front de la fillette un baiser tout affectueux.

— Malade... oui, elle l'était hier... aujourd'hui, il n'y paraît plus... Demain peut-être... qui sait si le mal nerveux ne reparaitra pas?

M. de Brix prononça ces paroles avec un embarras marqué et une tristesse non équivoque.

— Elle paraît, en effet, délicate, insinua M^{lle} Poncelet sans quitter la main de Marie.

Un grand soupir fut la seule réponse du père.

En ce moment, l'aveugle, guidée par le murmure des voix, s'approcha lentement des interlocuteurs. Avec son visage effacé, ses yeux clairs, ouverts et fixes, sa démarche hésitante et l'attitude calme de toute sa personne, Ursule, qui marchait en pleine lumière, formait avec Léonide le contraste le plus saisissant.

M. de Brix les enveloppa toutes deux d'un regard sympathique, qui se teinta de commisération en s'arrêtant sur la jeune aveugle.

— Ma sœur Ursule, dit Léonide; M. et M^{lle} de Brix.

Ursule, de la main, chercha l'enfant qui contemplait avec surprise cette grande douleur, et s'étonnait de la voir sourire.

La caresse de l'aveugle, qui joua doucement dans ses boucles brunes, lui parut plus aimante que celle de Léonide.

— Voulez-vous être ma seconde amie? demanda-t-elle résolument.

Et comme Ursule acceptait d'un air empressé cette proposition sans ambage :

— C'est que ma première amie, c'est Léonide, n'est-ce pas, papa?

On rit beaucoup. La conversation n'en devint que plus facile entre ces trois personnes qui, ne s'étant jamais vues jusque-là, se trouvèrent bientôt à l'aise comme des relations de vieille date.

La campagne, entre autres avantages, possède celui de soulager l'étiquette d'une multitude de petites conventions désagréables.

A Paris, M. de Brix se serait présenté vers cinq heures, accompagné de M^{me} de Semongin, suivi de sa fille parée comme une châsse, et la visite, courte et guindée, n'aurait été qu'un ennuyeux devoir de convenance rempli sans entrain, reçu comme il était offert.

Au bord de la Marne, le père reconnaissant s'attachait au pas de l'enfant volontaire qui, toute sautillante, venait dès le matin, dans son sarras de toile grise, remercier sa nouvelle amie, sans s'inquiéter du cérémonial.

On causait avec abandon de chaque côté de la fragile oseraie qui servait d'unique barrière au jardin des orphelines.

M. de Brix, debout sur le chemin, racontait comment il avait été invité par sa parente éloignée, M^{me} de Semongin, à venir passer quelques jours de printemps dans son petit domaine. Il avait accepté de grand cœur, l'air de Paris n'étant guère favorable à la santé de Marie, et son château de Brix, près d'Orléans, n'offrait en ce moment qu'un séjour désagréable, grâce à la légion d'ouvriers décorateurs dont il était la proie. Quant à conduire la fillette dans une de ces fermes de Bourgogne, c'était peu récréatif pour tous deux.

Léonide recueillait ces détails avec un intérêt

extrême, supputant mentalement ce que pouvaient représenter de revenus une habitation parisienne, un château dans l'Orléanais et des fermes en Bourgogne.

— Moi, je suis bien mieux ici qu'à Brix, déclara Marie, et je ne veux plus m'en aller.

Léonide la remercia de cette parole par une caresse, et le père semblait tout heureux de voir la sympathie qu'inspirait son enfant.

C'était une étrange petite fille, remuante, inquiète, que l'on disait volontaire et qui montrait cependant dans le regard, l'accent, les câlineries charmantes, une pénétrante douceur.

Elle s'entendait à merveille et très-vite avec l'aveugle, quoique celle-ci déployât infiniment moins de coquetterie que sa sœur pour la conquérir.

La cloche de Semongin, qui sonnait le déjeuner à toute volée, avertit les promeneurs que leur causerie amicale devait avoir un terme, au grand déplaisir de Marie.

— Nous reviendrons, dit-elle d'un air décidé, n'est-ce pas, père?

— Oh certes!... répondit M. de Brix avec conviction.

Léonide les regarda s'éloigner, après l'échange des plus cordiales civilités, en constatant que, si la primesautière affection de la fille n'avait fait que s'accroître depuis la veille, la discrète admiration du père n'avait certainement pas décréu.

exagéré l'importance des troubles du lycée Louis-le-Grand et que le ministre de l'instruction publique saura toujours assurer le respect de la discipline dans les établissements universitaires.

M. Paul de Cassagnac prend la parole sur ses rappels à l'ordre.

Il se plaint des attitudes inconvenantes que M. Ferry a coutume de prendre vis-à-vis de la minorité.

Il déclare que dans les établissements officiels on travaille à corrompre l'esprit et la santé des enfants.

Un ordre du jour de blâme est déposé par M. Fauré.

L'ordre du jour pur et simple est voté à mains levées.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les récidivistes.

M. Martin Nadaud a la parole.

M. Martin Nadaud combat le projet du gouvernement, le trouvant inhumain. M. Dreyfus dit que nous sommes en présence d'une armée de 46,000 malfaiteurs qui ont déclaré la guerre à la société.

A la dernière heure, M. Naquet est nommé rapporteur de la commission de la conversion. Il va faire son rapport séance tenante et la Chambre sera saisie du projet lundi, et sera discuté immédiatement.

Chronique générale.

COMMISSION DE LA CONVERSION.

La commission, après avoir rejeté le système Allain-Targé, qui a eu trois voix, a repoussé également le système Rouvier, qui a eu quatre voix. C'est donc la conversion à 4 1/2 0/0 qui l'emporte. Il ne reste plus à trancher définitivement que la question du délai. La commission s'est prononcée pour 40 ans, sous réserve d'une entente finale avec le gouvernement.

M. Tirard aurait laissé entendre que le gouvernement pourra se rallier au délai de 40 ans.

Une note de l'Agence Havas fait connaître la situation actuelle du projet Tirard devant la commission :

« Le gouvernement et la commission se sont entendus sur le projet relatif à la conversion.

» La commission a adopté le projet présenté par le ministre des finances au nom du gouvernement. Il n'y a été introduit d'autre modification que celle relative au délai de garantie qui a été porté de cinq ans à dix ans, d'accord avec le président du conseil et le ministre des finances. »

Il paraît se confirmer que les négociations avec les Compagnies de chemins de fer sont sur le point d'aboutir.

On ajoute même que les conventions seraient signées vers le milieu de cette semaine.

Comme elle l'avait promis, Marie revint, à une heure plus sortable, cette fois, et M^{me} de Semongin se fit officiellement l'introduitrice de son parent chez les orphelines.

Mais la glace était rompue depuis le matin, et si la présence de la vieille dame fut un agrément de plus, elle n'apporta pas un élément indispensable aux relations courtoises qui se créaient si rapidement.

M. de Briz était un homme grave, un peu triste même, d'un extérieur peu séduisant, possesseur d'excellentes qualités qu'il n'avait point l'art de mettre en lumière. Il fallait deviner ce qu'il valait, sous l'enveloppe lourde dont la nature l'avait gratifié.

Léonide ne se préoccupait nullement de faire cette recherche, non plus qu'elle n'attachait d'importance à l'absolu manque d'attraits extérieurs de leur nouvelle relation. Le château, l'hôtel et les fermes lui formaient, à son sens, une auréole bien autrement enviable !

A partir de ce jour, les rapports, relativement rares, qui existaient entre les jeunes filles et M^{me} de Semongin, se développèrent activement. Elles quittèrent leur retraite pour de longues promenades aux environs, que Léonide choisissait et que l'aveugle partageait avec bonté, sans en apprécier le charme.

La vieille dame possédait de la fortune, des yeux

Les déclarations faites samedi matin à la commission de la conversion par le ministre des finances confirment ces renseignements.

Aussitôt que les négociations seront terminées, une motion sera faite à la tribune pour demander la nomination de la commission du budget.

Les républicains ne sont pas fiers de la conversion ; il s'agirait de se convertir eux-mêmes qu'ils ne feraient pas plus de difficultés. N'est-ce pas l'usage des francs-maçons ? Ils ne se convertissent qu'à la dernière heure et reçoivent l'absolution *in articulo mortis*. Ils en sont là pour la rente. Leur République se trouve dans une extrême cruauté ; elle est en face de cette alternative : la conversion ou le déficit. En conséquence, elle convertit ; mais, faite dans ces conditions, l'opération n'est point gaie, et l'on comprend que les députés aient des mines de croque-morts.

L'ÉVÊQUE D'AUTUN A L'ACADÉMIE.

M^{re} Louis-Adolphe-Albert Perraud, le nouvel académicien, est né à Lyon, le 7 février 1828. Il fit ses études à Paris. Brillant élève des deux grands lycées Saint-Louis et Henri IV, il passa par l'École normale supérieure, où il eut pour condisciples J.-J. Weiss, Taine, Sarcey, About, Duvaux, l'ancien ministre et l'abbé Cambier. Emporté par une vocation insurmontable, il quitta l'Université pour le cloître. Après avoir occupé, pendant deux ans, avec éclat, une chaire d'histoire au lycée d'Angers, il se fit oratorien, comme son ancien aumônier, le R. P. Gratry. Il professa de nouveau l'histoire au petit séminaire de Saint-Lô ; puis, s'étant fait recevoir docteur en théologie, il revint à Paris en 1865 et succéda à l'abbé Perreye dans la chaire d'histoire ecclésiastique, à la Sorbonne. Orateur puissant, il parcourut la France à cette époque, en missionnaire, et les magnifiques discours qu'il eut alors l'occasion de prononcer ne sont pas ses moindres titres aux suffrages de l'Académie.

La guerre déclarée, il partit comme aumônier des ambulances et faillit être emporté par une maladie contractée au chevet de nos blessés. A peine rétabli, le P. Perraud se rendit à Bruxelles où il fonda une société de secours pour les Français prisonniers en Allemagne. Pendant la Commune, il ne cessa pas d'évangéliser la paroisse de Saint-Louis-d'Antin. C'est le 40 janvier 1874 qu'il fut nommé à l'évêché d'Autun. Il est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1876. L'Académie française ne pouvait choisir un plus digne successeur religieux à M^{re} Dupanloup et aux nombreux prélats qui l'ont illustrée, depuis sa fondation, par leur caractère et par leur talent.

Le fauteuil occupé par M^{re} Perraud est le trente-septième ; il a eu onze titulaires qui se sont succédés dans l'ordre suivant : 1634, Chapelain. — 1694, Benserade. — 1694, E. Pavillon. — 1705, Sillery. — 1726, Mi-

excellents et un équipage solide, ce qui donnait aux excursions de la petite société une facilité, un intérêt et une étendue possibles seulement dans de telles conditions.

C'était la première fois que Léonide mordait, d'une façon détournée, au fruit tentateur du confort. Il lui sembla soudainement, en s'y trouvant transportée par le hasard de ce voisinage, qu'elle fût née pour ce milieu et non pour aucun autre.

Elle y respirait à l'aise, comme on le fait sur les cimes, et s'y mouvait avec la grâce toute spéciale aux vocations satisfaisantes.

Ce n'était cependant qu'une ombre bien légère de la vie mondaine, ce petit coin fleuri de Semongin, avec son luxe modeste, ses serviteurs bien dressés, ses appartements aux meubles antiques, ses repas servis à l'ancienne mode, sa calèche armoriée et ses robustes mecklembourgeois. Pour Léonide, c'était un contraste énorme avec l'austérité obligatoire de leur petite villa, que le professeur avait meublée à la diable et pourvue tout juste du nécessaire.

Elle entrevoyait, à travers ce luxe démodé, ce que pouvait être le luxe véritable, et cette double vue l'éblouissait, comme une lumière trop intense pour des yeux affaiblis par une longue privation de clarté.

Le printemps était exceptionnellement beau et permettait également de faire en bateau des pro-

menades sur la rivière ; promenades qui sont d'ordinaire l'apanage d'une saison plus avancée.

Le Tour de Marne, si chanté, si fêté, si pittoresque, qui a inspiré plus d'un poète et tant de gracieuses illustrations, fut repris, suivi avec le même plaisir par la colonie de Semongin que par tous les promeneurs qui l'avaient précédée. On peut même supposer que Léonide, plus que toutes ses devancières, y apportait une imagination pleine de riantes espérances.

Chaque jour resserrait les liens sympathiques qui l'unissaient à ses nouveaux amis. Ce n'était pas pourtant du côté de Marie qu'augmentait l'affection. Une sorte d'instinct rapprochait l'enfant malade de la pauvre aveugle. C'était dans le cœur du père que le progrès s'accroissait visiblement.

L'éclatante beauté, l'esprit souple, les chatteries déployées envers la fillette par la plus jeune des orphelines devaient produire une impression vive et profonde sur un homme attristé, malheureux, seul dans la vie avec la responsabilité effrayante d'une enfant malade à élever, d'une petite âme ignorante à diriger.

M. de Briz, du reste, ne se faisait aucune illusion sur le sort lamentable, probable, certain même, de son dernier rêve. Il se savait laid, point jeune, point aimable, bon seulement, ce qui ne lui paraissait nullement suffisant pour se faire agréer de cette jeunesse rayonnante.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

rabaud. — 1764, Watelet. — 1706, Se-daine. — 1803, Parny. — 1845, de Jouy. — 1847, Empis. — 1869, Barbier.

Depuis l'origine de l'Académie, 95 mem-bres du clergé ont fait partie de la docte Compagnie. Parmi les plus célèbres, on re-marque l'abbé Barthélemy, l'abbé Cottin, Colbert, fils de l'illustre ministre, Massillon, Maury, de Harlay, de Quélen, le Père Gra-try, le Père Lacordaire, M^{re} Dupanloup.

Les habitants de Poussoumy, canton de Saint-Sernin (Aveyron), viennent de prouver qu'ils avaient du caractère et une vive foi religieuse. Contre leur gré et malgré leurs plus vives protestations, le préfet Demangeat laïcisa leur école congréganiste de filles. Dans cette occurrence, ils firent le vide au-tour de l'institutrice installée par le sous-préfet de Saint-Affrique, gardèrent chez eux leurs enfants et les ont confiés aux bonnes Sœurs qui ont ouvert une école libre, grâce à la générosité des habitants.

C'est ainsi que le fameux Demangeat a cherché partout à républicaniser les popu-lations.

M. Delaunay, qui va quitter prochaine-ment la Comédie-Française, passe en revue ses principaux rôles. Outre les *Effrontés*, en cours de représentations, il a joué, dernièrement, *l'École des femmes*, *Il ne faut jurer de rien*.

Sans compter le *Misanthrope*, les *Femmes savantes*, le *Marquis de Villemor*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, et le *Genre de M. Poirier*, M. Delaunay se montrera dans *Dorante du Menteur*, dans *Perdican de On ne badine pas avec l'amour*, et reprendra Valère de *l'École des Maris*, qui fut son rôle de début au Théâtre-Français, le 25 avril 1848, et For-tunio du *Chandelier*, le personnage le plus jeune de tout son brillant répertoire.

M. Louis-Arsène Delaunay est né en 1826. Il fut élu sociétaire en 1850, après deux ans de stage.

En dehors des pièces que nous venons de citer, tout Paris l'a vu — et applaudi — dans *l'Etourdi* (Lélie), le *Métromanie* (Damis), le *Nuit d'octobre*, *l'Honneur et l'Argent* (Geor-ges), le *Lion amoureux* (le vicomte), *Hernani* (lors de la première reprise), le *Bourgeois gentilhomme* (Cléante), le *Dépit amoureux* (Eraste), les *Faux Ménages*, *Paul Forestier*, *Marion Delorme* (Saverny), le *Demi-Monde* (Olivier de Jalin), le *Fils de Giboyer*, *Maître Guérin*, *Gabrielle*, *l'Étincelle*, *la Cigale chez les fourmis*, *Daniel Rochat*, le *Monde où l'on s'ennuie*, etc.

La représentation d'adieu de M. Delau-nay aura lieu le 8 ou le 9 du mois pro-chain.

L'éminent artiste jouera plusieurs actes séparés de ses principales créations.

M^{me} Sarah Bernhardt n'a pas donné suite aux propositions qu'on lui avait faites d'aller donner à Vienne, cette saison, des représen-tations de *Fédora*.

En dehors de la Suède, de la Norvège, de

la Hollande et de la Belgique, elle ne jouera qu'en France. A part les quatre pays cités plus haut, *Fédora* ne sera jouée qu'en province.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 avril.

Le projet de M. Marion, c'est-à-dire la conver-sion de toute la dette publique en 3 0/0, a mis le marché dans une détresse complète. Le 3 0/0 tombe à 110.80, et les 3 0/0 eux-mêmes, qui jus-qu'à ce jour avaient résisté à la débâcle, cotent : l'ancien 78.40 et l'amortissable 79.40.

Nous en venons à approuver les capitalistes qui réalisent du 5 0/0 pour acheter des val-urs de tout repos telles que les obligations chemins de fer ou les titres du groupe Foncier. Malgré cette baisse, le reste du marché est relativement ferme. Les différents établissements de Crédit sont sou-te-nus. Le Crédit Foncier cote 1,325 et les Obligations Foncières nouvelles sont toujours très-de-mandées à 347.50 les libérées et 344.75 les non-libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie donne toujours lieu à de nombreuses transactions au cours de 500, prix auquel il y a des demandes importantes.

La Banque de France cote 5,350. La Banque de Paris 1,047. Le Lyonnais 560 et la Générale 540.

Le Suez, malgré une recette de 330,000 fr., est redescendu à 2,510. La raison, croyons-nous, est que le syndicat est plutôt disposé à réaliser qu'à pousser les cours plus loin.

Les compagnies de chemins de fer restent fer-mes : le Lyon à 1,555, le Midi, 1,115, le Nord, 1,890 et l'Orléans 1,240.

Le Gaz cote 1,430.

La Rente italienne 5 0/0 profite du trouble qui règne sur nos rentes pour coter 91.45. L'Égyptien est à 385.

Chronique militaire.

LA TENUE DES OFFICIERS.

La 4^e direction a présenté au ministre son projet de tenue pour les officiers. Le vête-ment est presque identique à celui de l'in-fanterie ; mais les parements des manches, au lieu d'être en drap du fond, sont en ve-lours noir. Le collet, en drap, est orné dans les angles de deux petits écussons de velours passepoilés écarlate.

Pour la grande tenue, le shako actuel est conservé. La 4^e direction estime que tant que toute l'armée n'aura pas reçu le képi pour coiffure unique, il est impossible de le donner au génie en grande tenue. Le shako sera, par exemple, porté dans l'état-major particulier et dans les régiments, à l'exclu-sion du chapeau qui disparaît définitive-ment.

Pauvres officiers ; nos gouvernants trai-tent leur budget exactement comme celui de la France !

Chronique Locale et de l'Ouest

AVIS

Dans le but de donner plus de développe-ment à son industrie et de faire au com-merce et aux consommateurs de gaz des con-ditions plus favorables, M. Stears, profitant de l'article 14 de son traité qui l'autorise à continuer son exploitation, si la Ville n'a-chète pas son établissement, et à vendre le gaz aux particuliers en concurrence avec d'autres entrepreneurs, propose aux con-sommateurs qui voudront signer un enga-gement de dix ans, à partir du 4^{er} juillet prochain, à leur fournir du gaz à raison de TRENTE CENTIMES le mètre cube, au lieu de QUARANTE CENTIMES, tarif exigible jusqu'au 31 décembre 1888.

Cet engagement cesserait pour l'abonné en cas de décès, de cessation de commerce ou de fin de bail.

Hier matin, tandis que bon nombre d'a-mateurs se rendaient au devant des Ponton-niers sur la route de Saint-Lambert-des-Levés, ceux-ci faisaient leur entrée en ville par Saint-Florent. Ils avaient traversé la Loire sur le pont des Rosiers pour se rendre à Gennes. Véritable déception ! — La co-llonne, état-major en tête, est arrivée vers 9 heures et demie place de la Bilange.

Le soir, la musique, que l'on recherchait le matin, s'est réunie dans le Square, et de 4 à 5 heures a fait entendre devant une foule compacte, et sous la direction de son ha-

bile chef M. Neermann, quelques-uns de ses plus jolis morceaux, notamment une valse, une fantaisie sur la Dame Blanche et un brillant quadrille.

Ce matin, la colonne a quitté Saumur à 5 heures, se dirigeant sur Loudun, par Fontevault. C'est une étape de 41 kilomètres.

Le *Moniteur de l'Armée* se joint au *Progrès militaire* pour demander que l'instruction du 6 avril exigeant 20 mois de grade pour l'admission des sous-officiers de cavalerie aux examens de Saumur soit mise en concordance avec le décret du 22 mars, qui n'exige des candidats admis à Saint-Maixent qu'un an de grade de sous-officier.

Les députés appartenant aux régions viticoles se sont entendus pour tenir, le mois prochain, une réunion générale à l'effet de rechercher, de concert avec le gouvernement, les moyens de réprimer les sophistications et les fraudes qui se produisent dans le commerce des vins.

M. Maillé (Alexis) a fait demander à la Chambre un nouveau congé. Le *Patriote* dit que M. Maillé (Alexis) est dans un état de santé qui cause de vives inquiétudes.

Par décision de M^r l'Evêque :
M. l'abbé Bels, vicaire à Montfaucon, a été nommé curé de Russé.

On sait que les fêtes de la Pâque israélite coïncident à peu près avec celle des chrétiens. Cette année toutefois il n'en a pas été de même, car la Pâque israélite n'a commencé que samedi 21 avril, l'année juive actuelle étant une année embolismique, c'est-à-dire qu'elle compte 13 mois lunaires au lieu de 12. Le mois intercalé qui trouve la septième place dans le calendrier porte le nom de *Yéadar*. L'année juive, la 5683^e de l'ère israélite, a commencé le 14 septembre 1882 et finit le 4^o octobre 1883; elle a donc 383 jours. Dans le calendrier israélite, les années communes (habituellement de 354 jours) se succèdent entrées de telle sorte qu'après une période de 19 ans le commencement de l'année arrive à la même époque que celui de l'année solaire. Voilà pourquoi l'année israélite est une année luni-solaire, tandis que les années juliennes, grégoriennes et républicaines sont des années solaires.

CHOLET.

Une importante réunion politique aura lieu, à Cholet, dimanche 29 avril. Dans cette réunion, où doivent se trouver un grand nombre d'agriculteurs de la région, M. André Barbes, directeur de l'Action, prendra la parole sur le programme économique de la République.

NIORT.

L'année dernière, au mois de mai, un négociant de Beauvoir-sur-Niort, de passage à Poitiers, prenait à son service, en qualité de commis-voyageur, un sieur Paul-Alfred Singulière, qui se trouvait, à cette époque, sans ressources et sans position.

Le négociant niortais commença par habiller son voyageur de la tête aux pieds, lui avança diverses sommes avant de le mettre en route et lui assura 15 0/0 sur les affaires traitées par lui.

M. Regnier pouvait espérer, en se conduisant de la sorte avec son employé, que celui-ci tiendrait compte de ses bons procédés. On va voir comment il s'est acquitté de sa mission.

Pendant son court séjour au siège de la maison, Singulière releva diverses factures sur les livres du commerçant, et, au cours de ses voyages, en empocha le montant qu'il détournait à son profit.

Six abus de confiance de cette nature, s'élevant à 2,000 fr., ont été commis par l'employé infidèle, dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et la Charente-Inférieure. On ajoute que cet individu menait la vie à grandes guides.

Voyant à qui il avait affaire, M. Regnier fit pressentir à son employé qu'il ne le conserverait pas dans ces conditions. Mais celui-ci n'attendit pas son remplacement et partit en emportant le pardessus de son patron et en laissant en fourrière, à Coulouges, le cheval et la voiture qui lui avaient été confiés. Depuis, on ne l'a plus revu.

Le tribunal de Niort, saisi de cette affaire, vient de condamner par défaut le commis-voyageur Singulière à 15 mois de prison et à 25 fr. d'amende.

Une dépêche de Bordeaux nous apprend que le général de Curtlen est mort subitement, d'une congestion, en prenant son bain.

Le général de Curtlen commandait la 35^e division d'infanterie, comprenant les subdivisions de Saintes, La Rochelle, Libourne et Bordeaux.

C'était un excellent officier général, appelé à de plus hautes fonctions militaires. Il s'était distingué pendant la guerre par son entrain, la bonne tenue de ses troupes et la précision de ses ordres.

JURISPRUDENCE. — Le tribunal civil de la Seine vient de rendre un jugement intéressant relativement aux ventes effectuées dans les enchères publiques et duquel il résulte que le commissaire-priseur, qui est le mandataire du vendeur, ne peut retirer l'objet mis en vente que si la mise à prix de cet objet n'est pas couverte. Les experts et crieurs qui aident et assistent le commissaire-priseur dans les opérations de la vente aux enchères n'étant que ses agents et n'ayant aucun caractère légal par eux-mêmes, ce qu'ils font, sous les ordres et en présence du commissaire-priseur, engage la responsabilité de ce dernier.

Publications de mariage.

Édouard Béhu, tailleur de pierre, et Juliette-Marie Oriot, couturière, tous deux de Saumur.

Au nombre des preuves abondantes constatant le succès des *Pilules Suisses*, citons la lettre de M. Durand, à Triel (S.-et O.), adressée à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « De puis que je fais usage des *Pilules Suisses*, je me sens soulagé, l'appétit m'est tout à fait revenu. Je m'efforcerai de recommander vos *Pilules Suisses*, et je vous prie instamment de publier cette cure et de l'ajouter à toutes celles déjà parues, afin de convaincre les incrédules. »

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — M^r Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. — Mœurs israélites : Le repas de la Pâque, dans une famille juive, au siècle dernier, d'après Bernard Picart. — Paris : La construction du pavage en bois de l'avenue des Champs-Élysées. — M^{lle} Marie Van Zandt, du théâtre national de l'Opéra-Comique. — Théâtre de l'Opéra-Comique : *Lakmé*, de MM. E. Gondinet et Ph. Gillet, musique de M. Léo Delibes ; acte 1^{er}. — Un air de *Lakmé*. — Le retour du printemps. — Une heureuse famille. — Rébus.

GRAVURES : M^r Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. — Mœurs israélites : Le repas de la Pâque, dans une famille juive, au siècle dernier, d'après Bernard Picart. — Paris : La construction du pavage en bois de l'avenue des Champs-Élysées. — M^{lle} Marie Van Zandt, du théâtre national de l'Opéra-Comique. — Théâtre de l'Opéra-Comique : *Lakmé*, de MM. E. Gondinet et Ph. Gillet, musique de M. Léo Delibes ; acte 1^{er}. — Un air de *Lakmé*. — Le retour du printemps. — Une heureuse famille. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres.

— Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billes de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Via, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

BANDAGES, BAS, SUSPENSIOIRS, et CEINTURES. — Voir aux Annonces.

Marché de Saumur du 21 Avril

| | | | | |
|--------------------------------|----------|--------------------------|--------|-------|
| Blé nouveau (Ph.) | 19 25 | Halle de noix. | 50 130 | — |
| From. 1 ^{er} q. (Ph.) | 19 | Graine trèfle | 50 | — |
| Froment (Ph.) | 77 | — lin. | 50 | — |
| Halle, moy ⁿ | 77 18 92 | — luzerne | 50 | — |
| Seigle. | 75 10 85 | Foin (dr. c.) | 780 | 75880 |
| Orge. | 65 11 46 | Luzerne | 780 | 70475 |
| Avoine h. bar. | 50 9 50 | Paille | 780 | 40445 |
| Fèves. | 75 15 | Amandes. | 50 | — |
| Pois blancs. | 80 40 | Cire jaune. | 50 | 190 |
| — rouges. | 80 32 | Chanvres 1 ^{er} | — | — |
| Colza. | 65 | — qualité (52 k. 500) | — | — |
| Chenevis. | 50 | — 2 ^e | — | — |
| Farine, culas. | 157 53 | — 3 ^e | — | — |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|----------|
| Coteaux de Saumur, 1881, | 1 ^{er} qualité | » à » |
| Id. 1881, | 2 ^e | » à » |
| Ordin., env. de Saumur 1881, | 1 ^{er} | 110 à » |
| Id. 1881, | 2 ^e | » à » |
| Saint-Léger et environs 1881, | 1 ^{er} | 105 à » |
| Id. 1881, | 2 ^e | » à » |
| Le Puy-N.-D. et environs 1881, | 1 ^{er} | 105 à » |
| Id. 1881, | 2 ^e | 100 à 90 |
| La Vienne, 1881, | — | 70 à 75 |

ROUGES (2 hect. 20).

| | | |
|-------------------------|-------------------------|-----------|
| Souzy et environs, 1881 | — | 160 à 170 |
| Id. 1881 | — | — |
| Champigny, 1882 | 1 ^{er} qualité | 170 à 200 |
| Id. 1881 | 2 ^e | » à » |
| Id. 1881 | 1 ^{er} | » à » |
| Id. 1881 | 2 ^e | » à » |
| Varrains, 1882 | 1 ^{er} | 130 à 140 |
| Varrains, 1881 | 2 ^e | » à » |
| Gourguell, 1882 | 1 ^{er} qualité | 150 à 160 |
| Id. 1881 | 2 ^e | » à » |
| Id. 1881 | 1 ^{er} | » à » |
| Id. 1881 | 2 ^e | » à » |
| Restigné 1881 | — | 150 à 160 |
| Id. 1881 | — | » à » |
| Chinon, 1881 | 1 ^{er} | 120 à 120 |
| Id. 1881 | 2 ^e | » à » |
| Id. 1881 | 1 ^{er} | » à » |
| Id. 1881 | 2 ^e | » à » |

Le genre de vie et de nourriture, la nature de l'air des villes sont une cause de diminution de la proportion normale nécessaire à la bonne santé. Il est donc utile de fournir à l'économie cet élément indispensable par l'usage fréquent et régulier de quelques gouttes concentrées de FER BRAVAIS.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — **DU BARRY et C^{ie}, Limited**, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES DEUX COUSINES

1

LE MOUCHOIR DE DENTELLE.

Il y a environ une douzaine d'années de cela, dans un ancien et vaste hôtel de la Chaussée-d'Antin, vivait, retiré des affaires, le banquier Félix Parnelle, après avoir, en dernier lieu, rempli pendant quelque temps avec distinction le poste de consul dans un de nos ports les plus considérables du Levant.

Riche déjà par sa famille, il avait encore augmenté son avoir par mille heureuses spéculations, et n'aspirait plus qu'à employer agréablement ses loisirs, quand le sort vint l'éprouver tout à coup d'une façon cruelle. Sa femme mourut à la suite d'une douloureuse maladie.

Accablé d'une profonde tristesse, M. Parnelle se retira du monde aussitôt après ce malheur, résolu à se consacrer désormais exclusivement à l'éducation de sa fille unique, Clarisse, dont les grâces naissantes lui rappelaient toute la beauté d'une épouse adorée.

Il avait aussi avec lui une nièce, qu'un de ses frères, tué à Selferino, lui avait recommandée avant de partir. Cet officier, d'un rare mérite et d'un grand avenir, mais qui avait perdu au jeu une partie de son patrimoine, n'avait laissé à la pauvre Charlotte qu'une très-modique rente qui suffisait à peine à son entretien.

L'ex-finançier, homme d'un caractère bon et généreux, traita ses deux enfants sur le pied d'une égalité parfaite ; il avait assez d'argent pour pouvoir doter convenablement sa nièce quand le moment serait venu pour elle de choisir un mari.

Les deux cousines, élevées ainsi ensemble, avaient pourtant les goûts les plus opposés. L'une, Clarisse, était fière, coquette, dominatrice ; l'autre, Charlotte, douce, modeste, charitable. Mais n'anticipons pas ; les péripéties de cette histoire les feront suffisamment connaître.

Au moment où nous commençons notre récit, les deux jeune filles sont en grande conférence dans la pièce qui leur sert de salon commun.

— Il faut que je possède coûte que coûte cette merveille ! s'écriait M^{lle} Parnelle en s'adressant à la bonne Charlotte, qui contemplant, pleine d'admiration, un petit mouchoir de batiste enrichi d'une large valenciennes. C'est le plus beau spécimen de lingerie que j'aie jamais vu.

— D'accord, mais cinquante louis employés à un seul mouchoir me semble une somme un peu

folle, même pour ta bourse, objecta timidement l'orpheline.

— En toute occasion, peut-être ; mais non à la veille de mon mariage avec M. Daniel d'Estoublac. D'ailleurs, comme mon prétendu est encore plus riche que moi, j'espère que je n'aurai bientôt plus à me préoccuper du prix de chaque chose, ainsi que me l'oblige à le faire la chétive pension que m'alloue papa.

— Chétive pension ! Cinq cents francs par mois, rien que pour ta toilette et tes menues dépenses. Tu n'es vraiment pas raisonnable, ma chère amie, permets-moi de te le dire.

Soit que l'orgueilleuse héritière n'entendit pas cette réflexion ou qu'elle ne voulut point y répondre, elle se contenta de jeter le précieux chiffon sur un meuble ; mais l'air décidé dont elle le fit confirmer sa compagnie que toute réclamation à ce sujet serait au moins inutile.

— Voilà qui est parfait ! reprit ensuite la jeune fiancée. J'ai, je crois, maintenant tout ce qu'il me faut parmi les divers échantillons que ma modiste vient de m'envoyer : le voile, la couronne, le bouquet, les manchettes. Il ne me reste plus qu'à choisir.

A cet instant, une piquante soubrette entra pour prévenir ces demoiselles que l'apprentie qui avait apporté ces différents objets sollicitait la permission de ne revenir les prendre que dans une heure,

parce qu'elle avait à faire jusque-là.

— A faire ! s'exclama vivement Clarisse, pâle de colère. Ordonnez à cette fille de rester. Que peut-elle avoir de plus pressé et de plus important que de se tenir à ma disposition ?

La femme de chambre obéit ; et une minute après, la jeune ouvrière pénétrait dans le salon, les yeux rouges de larmes.

M^{lle} Parnelle, sans remarquer ses pleurs, apostropha durement la pauvre petiotte :

— Qu'est-ce que votre maîtresse avait donc de si urgent à vous faire faire, qui vous empêchait de patienter quelques minutes, mademoiselle ?

— Pardon, madame ; ce n'était pas pour ma maîtresse que je désirais m'absenter une seconde, balbutia l'ouvrière. J'avais hâte de monter un moment chez nous voir comment se portait ma mère, que j'ai quittée ce matin fort malade.

— Oh ! fit l'excellente Charlotte, je ne voudrais pas avoir retenu cette jeune fille au prix de dix robes de satin.

Ce reproche indirect ne fit que raviver la mauvaise humeur de Clarisse.

— On ne m'en impose pas aussi facilement qu'à toi ! répliqua-t-elle avec une moue dédaigneuse. Je ne crois pas à tous les sotts contes que l'on me fait.

(A suivre.)

ADOLPHE ROSAY.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 14 avril 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
 Courrier littéraire et artistique.
 Nouvelles historiques et géographiques.
 Le Centenaire de Raphaël, par H. Barbisier.
 La Fournaise, XXI, par Charles De-Lys.
 L'Hirondelle, poésie par Henry Martin-Dairvault.
 Portraits littéraires : LOUIS VEUILLON, par Pierre Lebreton.
 Le Tir aux pigeons et les vivisections, par Pierre d'Arc.
 Jules-César Tubœuf (NOUVELLE), par H. Martin-Dairvault.
 Chronique scientifique, par L. Divert.
 Bibliographie, par R. Chassefont.
 Chronique générale de la Semaine.
 Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.
 Economie domestique : CONSEILS PRATIQUES, par E. Faure.
 Sphinziana, par Bramet. — Bulletin financier, par E. Briaud. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.
 Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

VIENT DE PARAÎTRE

LES INCURABLES

PAR LE VICOMTE ARTHUR DE CUMONT
 A la librairie LAGÈSE et DOLBEAU et chez tous les libraires d'Angers. — Prix : 1 franc.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat en un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 108 : Taubaudin - Comagny. La garde nationale. Monstrueuse bêtise! La vigne de Chenonceau. Le trou du budget. Instruction laïque. Les Hébiles; les Incurables. Un bon exemple. Chose et autres.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.
 Se trouve, à Saumur, chez M. Dazé, libraire.

LA SCIENCE NOUVELLE

Journal hebdomadaire illustré

RÉDACTEUR EN CHEF : ADOLPHE BITARD

Abonnement d'un an : PARIS, 6 fr. ; DÉPARTEMENTS, 7.50 ; ÉTRANGER, 8.50

20, rue des Grands-Augustins, Paris

SOMMAIRE DU N° 6 :

TEXTE : Les Savants illustres ; Vaucanson. — Entomologie : Les insectes pasteurs. Un drame dans un grosillon. — Origine des inventions : Un autocycle du téléphone. — Ornithologie : La Grive. — L'Alchimie et les Alchimistes (suite) : Albert le Grand ; Roger Bacon. — Les poussières météori-

ques et la formation de la terre. — Chronique. — Connaissances utiles : Hygiène de la laiterie. — PRIMES GRATUITES ET A PRIX RÉDUITS (2^e liste).

ILLUSTRATIONS. — Les savants illustres : Vaucanson. « Il parvint à exécuter, à l'aide de son couteau et avec des morceaux de bois sans valeur, une horloge... » Ornithologie : Les Grives en vendange (eau forte de Karl Bodmer).

Le 92^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de l'Yonne, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentent des vues d'Auxerre, d'Avallon, de Sens, du château de Chastellux. Une Carte colorisée du département, avec plan de la ville d'Auxerre, complète le fascicule.

Cette remarquable, ce n'est pas seulement en France, mais à l'étranger que cet ouvrage recruta ses milliers de souscripteurs, et cela prouve une fois de plus que le monde entier a les yeux sur notre pays.



LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
 rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec un gr. colorié chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) | | | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882) | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|-----------------------------------|--|--------------|-------------|----------------|-------------|-------------|--|---------------|-------------|--|-------------|-------------|------------|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | | |
| Heures | Minutes | Service | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Omn. soir. | |
| 3 heures | 8 minutes | du matin, express-poste. | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 45 | matin (s'arrête à la Possonnière) | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | 56 | matin, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 25 | soir, omnibus. | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 32 | express. | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 15 | omnibus. | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | | SAUMUR - NIORT | | | NIORT - SAUMUR | | | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. | | | POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers. | | | | |
| Heures | Minutes | Service | Omn. matin. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Omn. matin. | Sem. d. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | | |
| 3 heures | 26 minutes | du matin, direct-mixte. | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | 21 | omnibus. | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | 37 | express. | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | 48 | soir, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 44 | — | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 24 | express-poste. | | | | | | | | | | | | | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56. | | | | | | | | | | | | | | | | |

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange,

Le dimanche 29 avril 1883, à une heure

MAISON

Rue du Portail-Louis, 36, Ayant pour enseigne

AU RAISIN DE BOURGOGNE

Revenu : 1,050 francs.

Mise à prix : 10,000 francs.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE

Aux enchères publiques,

D'UNE TRÈS-BELLE COLLECTION

D'OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉS

En Bronzes, Porcelaines de Saxe, Sèvres, Japon et autres Faïences anciennes,

Le VENDREDI 27 avril 1883 et jours suivants, à 2 heures après midi,

A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

EXPOSITION PUBLIQUE

Le Jeudi 26 avril 1883, de 2 à 5 heures.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION, (277)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue Verte, n° 4,

Comprenant :

Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

A VENDRE

UNE JUMENT

De huit ans,

Taille 1^m50, robe bai cerise, s'attelle et se monte.

S'adresser à M. FOUCHAU, 79, rue Saint-Nicolas, Saumur. (267)

A VENDRE

MAGNIFIQUE CHIEN

Pure race Mont-Saint-Bernard,

Poils fauve, âgé de 3 ans.

S'adresser au bureau du journal.

M. LORIOU

Ex-Bandagiste-Herniaire de Paris, sera à la disposition des personnes atteintes de hernies les plus difficiles, assurant le maintien au moyen de son bandage perfectionné.

Recevra à l'Hôtel Budan, à partir de lundi 23 au samedi 28 courant, de 1 à 6 heures, se réservant la matinée pour aller à domicile chez les personnes qui le préfèrent.

M^{me} LORIOU, qui l'accompagne, recevra aux mêmes heures que son mari, pour les dames. (272)

LE VERT

De la grande prairie de l'Île-Ponneau dite Île-Abbé ou Île-Grelet,

Située près la Gare des marchandises de Saumur,

Est ouvert depuis le 15 avril.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie ;

Et, pour les renseignements, à MM. PLACEAU, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LECUIT, bourrelier, rue Nationale, 48.

Prix, payable en sortant entre les mains du Garde : 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (231)

A VENDRE

UN CHIEN DE CHASSE EPAGNEUL

Bien dressé.

S'adresser hôtel de la Poste, aux Rosiers. (252)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

A LOUER

UNE MAISON

Avec GRAND JARDIN

Rue Courcouronne, n° 10.

ON DEMANDE :

UN JEUNE HOMME parfaitement au courant de la procédure ;

UN JEUNE HOMME connaissant la comptabilité.

Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIBUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage. S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.